

visés dans le Pacte de l'automobile relativement aux 60 % de valeur ajoutée au Canada par rapport à leur chiffre de ventes.

Règles d'origine

L'ALE établit des règles d'origine permettant de déterminer l'admissibilité au traitement en franchise. Pour les produits de l'industrie automobile, ces règles supposent un changement de position tarifaire et l'établissement d'un critère conçu pour mesurer la valeur du contenu nord-américain. La somme des coûts directs de transformation et la valeur des composantes achetées au Canada ou aux États-Unis doit être égale à au moins 50 % des coûts directs de fabrication.

Véhicules d'occasion

Le Canada a convenu d'éliminer progressivement son embargo sur l'importation de véhicules d'occasion. Cette mesure offrira aux Canadiens plus de latitude et un choix plus vaste dans ce domaine.

Membres du Comité canadien tels qu'annoncés le 6 avril :

M. Darcy McKeough (coprésident du Comité), p. d.g., Redpath Industries, Toronto (Ont.);

M. Robert T. Beamish, p.d.g., The Woodbridge Group, Mississauga (Ont.);

M. Roy F. Bennett, président, Bennecon Limited, Toronto (Ont.);

M. Paul Calvi, président, Waterville TG Inc., Waterville (Qué.);

M. Maurice Joseph Closs, p.d.g., Chrysler Canada Ltd., Windsor (Ont.);

Mme V. Maureen Kempston Darkes, directrice générale, Affaires publiques, General Motors of Canada Ltd., Oshawa (Ont.);

M. Peter J. Dawes, p.d.g., Association des importateurs canadiens, Toronto (Ont.);

M. Kenneth R. Gradon, vice-président, Federation of Automobile Dealer Associations of Canada, Willowdale (Ont.);

Mme Sally A. Hall, Edmonton (Alta.);

M. Kenneth Harrigan, p.d.g., Ford Motor Company of Canada Ltd., Oakville (Ont.);

M. Yoo Il Lee, p.d.g., Hyundai Auto Canada Inc., Markham (Ont.);

M. Jim McAlpine, vice-président et directeur général, Services financiers et administratifs, Magna International Inc., Markham (Ont.);

M. André Normand, président, Prevost Car Inc., Sainte-Claire (Qué.);

M. Robert White, président national, Canadian Auto Workers Union, Willowdale (Ont.);

M. Susumu Yanagisawa, président, Toyota Canada Inc., Scarborough (Ont.).

Remise de droits et zones franches

Le Canada a convenu avec les États-Unis d'éliminer progressivement les programmes de remise de droits de l'industrie automobile. En retour, les États-Unis ont accepté de modifier leurs règles reliées aux zones franches et leurs dispositions en matière de rétrocession douanière dans la mesure où elles concernent le commerce avec le Canada.

Coopération future

En plus d'établir le Comité sélect sur l'industrie automobile, le Canada et les États-Unis ont convenu, par l'article 1004 de l'ALE, de coopérer dans le cadre des Négociations commerciales multilatérales (N.C.M.) de la Ronde de l'Uruguay afin de créer de nouveaux débouchés à l'exportation pour les produits automobiles nord-américains.

Membres du Comité américain tels qu'annoncés le 6 avril :

M. Peter G. Peterson, (coprésident du Comité), p.d.g., The Blackstone Group LP, New York (N.Y.);

M. Owen Bieber, président, Syndicat international des travailleurs de l'automobile, de l'aéronautique et des instruments aratoires d'Amérique, UAW, Détroit (Mich.);

M. David E. Cole, directeur, Office for the Study of Automotive Transportation, Chrysler Center, Ann Arbor (Mich.);

M. Joseph T. Gorman, p.d.g., TRW, Inc., Cleveland (Ohio);

M. Gerald Greenwald, vice-président, Chrysler Corp., Highland Park (Mich.);

M. Elliot Lehman, coprésident, FEL-PRO Inc., Skokie (Ill.);

M. Harold Poling, vice-président et directeur, Ford Motor Company, Dearborn (Mich.);

M. J. David Power, président, J.D. Power & Associates, Agoura Hills (Calif.);

M. Heins Prechter, p.d.g., ABC Incorporated, Southgate (Mich.);

M. William Raftery, président, Motor Equipment Manufacturers Association, Teaneck (N.J.);

M. Jack P. Reilly, p.d.g., Tenneco Automotive, Lincolnshire (Ill.);

M. Thomas Russel, p.d.g., Federal Mogul Corporation, Détroit (Mich.);

M. Paul Schloemer, p.d.g., Parker-Hannifan Corporation, Northbrook (Ill.);

M. Roger Smith, président, General Motors Corporation, Détroit (Mich.);

M. Neil Springer, p.d.g., Navistar International Transportation Corporation, Chicago (Ill.).

Bonnes nouvelles pour les utilisateurs de certificats d'origine généraux

Dans de nombreux cas, les exportateurs sont dispensés de présenter une longue liste de clients avec le certificat d'origine général. Il leur suffit d'indiquer le nom et l'adresse de l'importateur enregistré.

Jusqu'ici, les Douanes américaines exigeaient l'inscription du nom et de l'adresse de l'acheteur aux États-Unis.

Or, à cause des difficultés suscitées aux exportateurs par cette obligation, les Douanes américaines ont accepté de réduire les formalités à l'inscription

du nom et de l'adresse de l'importateur enregistré, ou de l'acheteur, dans le champ 3 du Certificat d'origine.

En outre, les Douanes américaines ont renoncé à exiger qu'on inscrive, entre parenthèses, dans le champ 8, la quantité de matériaux constitutifs produits ou achetés dans un pays tiers.

Pour d'autres renseignements sur ces changements, communiquer avec votre courtier en douanes américaines le plus près.